

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 DECEMBRE 1998

**Motion présenté par M. Michel TAMAYA
Député-Maire**

A la veille de commémorer le 150ème Anniversaire de l'Abolition de l'Esclavage, en cette année du 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Denis de la Réunion demande solennellement au Président de la République, au Président du Sénat, au Président du Conseil Constitutionnel :

- que le Parlement français reconnaisse formellement comme crimes contre l'humanité la déportation et l'esclavage négrier auxquels la France a participé pendant plusieurs siècles et qu'il fasse de cette reconnaissance l'acte fondateur de l'éradication sans merci des survivances de ces crimes.

- que ces pages sombres de notre histoire réintègrent l'histoire globale de notre pays et soit enseignées dans nos écoles, collèges, lycées et universités, avec un respect scrupuleux de la vérité historique, puisque l'école est un lieu privilégié d'apprentissage de la cohésion, de la justice et de la vigilance.

Motion adoptée à l'UNANIMITE en séance du Conseil Municipal du vendredi 18 décembre 1998.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 4 DEC. 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA

